

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DES ANNEXES
DU PLUi DU PAYS DE HANAU**

Bischholtz

Bosselshausen

Bouxwiller

Griesbach-
le-Bastberg

Imbsheim

Riedheim

Buswiller

Dossenheim-
sur-Zinsel

Erckartswiller

Eschbourg

Frohmuhl

Hinsbourg

Ingwiller

Kirrwiller

La Petite Pierre

Lichtenberg

Lohr

Menchhoffen

Mulhausen

Neuwiller-
lès-Saverne

Niedersoultzbach

Obermodern-
Zutzendorf

Obersoultzbach

Petersbach

Pfalzweyer

Puberg

Reipertswiller

Ringendorf

Rosteig

Schalkendorf

Schillersdorf

Schoenbourg

Sparsbach

Struth

Tieffenbach

Uttwiller

Weinbourg

Weiterswiller

Wimmenau

Wingen-sur-Moder

Zittersheim

Le Président de la Communauté de Commune de Hanau – La Petite Pierre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 à R.151-53 et R.153-18 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19/12/2019 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27/10/2022 portant approbation de la modification simplifiée n°1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau ;

Vu l'arrêté communautaire du 08/11/2022 portant mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau ;

Vu l'arrêté communautaire du 17/04/2024 portant mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29/01/2026 portant approbation de la modification n°1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29/01/2026 portant approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ingwiller du 30 juin 2025 instaurant un périmètre de prise en considération pour la réhabilitation de l'îlot « LIEWER » au centre-ville d'Ingwiller ;

ARRETE

Article 1 : Les annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau sont mises à jour à la date du présent arrêté avec les pièces suivantes :

- Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Bouxwiller ;
- Le périmètre de prise en considération pour la réhabilitation de l'îlot « LIEWER » au centre-ville d'Ingwiller
- Les plans du droit de préemption tenant compte de la réduction des zones U et AU à la suite de la modification n°1 PLUi (Bosselshausen, Dossenheim-sur-Zinsel, Ingwiller, Mulhausen, Obermodern, Schalkendorf, Weinbourg, Weiterswiller)

Article 2 : Le dossier de PLUi mis à jour est consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).

Article 3 : Conformément à l'article R153-18 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet, durant un mois d'un affichage au siège de la Communauté de Communes ainsi que dans toutes les mairies du Pays de Hanau ;

Bischholtz
Bosselshausen
Bouxwiller
Griesbach-
le-Bastberg
Imbsheim
Riedheim
Buswiller
Dossenheim-
sur-Zinsel
Erckartswiller
Eschbourg
Frohmuhl
Hinsbourg
Ingwiller
Kirrwiller
La Petite Pierre
Lichtenberg
Lohr
Menchhoffen
Mulhausen
Neuwiller-
lès-Saverne
Niedersoultzbach
Obermodern-
Zutzendorf
Obersoultzbach
Petersbach
Pfalzweyer
Puberg
Reipertswiller
Ringendorf
Rosteig
Schalkendorf
Schillersdorf
Schoenbourg
Sparsbach
Struth
Tiefenbach
Uttwiller
Weinbourg
Weiterswiller
Wimmenau
Wingen-sur-Moder
Zittersheim

Article 4 : Ampliations du présent arrêté et des pièces annexées seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin et aux services de l'État, Direction Départementale des Territoires
- à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne ;

Fait à Bouxwiller, le 02 février 2026

Le Président,
Par délégation

Christian DORSCHNER
Vice-Président en charge de l'urbanisme

